



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 29 07 2025

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2025

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / Service des sécurités

72-2025-07-28-00001 - AP délivrance certificat de compétences formateur aux 1ers secours en équipe - RAA (6 pages)	Page 3
72-2025-04-14-00002 - pdf (2 pages)	Page 10
72-2025-04-15-00004 - UDSP72 - Agrément type D -RAA (1 page)	Page 13
72-2025-04-14-00001 - UFOLEP 72 - Prorogation agrément (2 pages)	Page 15
72-2025-03-31-00002 - UFOLEP 72 - Renouvellement agrément (2 pages)	Page 18

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-28-00001

AP délivrance certificat de compétences
formateur aux 1ers secours en équipe - RAA



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Bureau de la sécurité civile
et de la gestion de crise

Arrêté préfectoral
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours en équipe

**Le Préfet de la Sarthe,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment les articles R 726-1 et suivants ;
- Vu** le décret n°2024-242 du 20 mars 2024 modifié relatif aux formations aux premiers secours ;
- Vu** le décret n°2024-763 du 08 juillet 2024 relatif aux formations aux premiers secours ;
- Vu** le décret du 12 juin 2025 nommant Sébastien JALLET, Préfet de la Sarthe ;
- Vu** l'arrêté du 19 juin 2020 portant habilitation départementale attribuée au SDIS de la Sarthe pour les formations de formateurs aux premiers secours ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu** l'arrêté du 17 juin 2024 relatif à l'habilitation pour la formation aux premiers secours ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025 portant prorogation de l'habilitation départementale attribué au SDIS de la Sarthe pour la formation aux premiers secours ;
- Vu** la décision d'agrément PAE FPS 1808 P72 de la DGSCGC autorisant le SDIS 72 à réaliser la formation de formateur de premiers secours ;
- Vu** la décision d'agrément PAE FPS 0403 A72 de la DGSCGC autorisant le SDIS 72 à réaliser la formation de formateur de premiers secours ;
- Vu** les évaluations qui se sont déroulées du 05/04/2014 au 05/09/2024 ;
- Vu** les délibérations du jury d'examen qui s'est réuni le 3 juin 2025 pour la délivrance du certificat de compétences de formateur de premiers secours en équipe ;
- Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe est délivré aux personnes dont les noms suivent, suivis du numéro de diplôme :

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
AMANON	Richard	18/07/1965 à Thouars (79)	FPSE - 72 - n°2025/001
BAUDRY	Aline	01/05/1988 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/002
BOUHOUC	ALI	19/03/1978 à Amlouau (Maroc)	FPSE - 72 - n°2025/003
EDET	Jonathan	14/12/1986 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/004
GAUDRON	Paul	08/01/1992 à la Chesnay (78)	FPSE - 72 - n°2025/005
LETOURNEAU	Pauline	04/10/1987 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/006
ROLLAND	Christophe	29/11/1974 à Le Mans	FPSE - 72 - n°2025/007
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
RAUX	Nicolas	05/10/1975 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/008
MUSSARD	Anthony	28/10/1980 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/009
MOREAU	Jeremiah	29/05/1995 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/010
JULIEN	Alexandre	03/08/1983 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/011
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BOTTE	Mathieu	21/07/1986 à Sablé sur Sarthe (72)	FPSE - 72 - n°2025/012
BRIAND	Christopher	12/08/1988 à Saumur (49)	FPSE - 72 - n°2025/013
LELARGE	Jérémie	15/06/1995 à La Flèche (72)	FPSE - 72 - n°2025/014
PICHON	Nathalie	21/12/1967 à Montval sur Loir (72)	FPSE - 72 - n°2025/015
ROINSOLLE	Grégory	25/02/1978 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/016
CLEC'H	Benoit	15/07/1985 à St Renan (29)	FPSE - 72 - n°2025/017
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BELLOT	Eloise	15/07/1987 à Cormeilles en Parisis (95)	FPSE - 72 - n°2025/018
BRAULT	Nicolas	20/04/1975 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/019
COLLET	Clémence	17/10/1995 à Houilles (78)	FPSE - 72 - n°2025/020
FAVREL	Pierre Antoine	04/01/1990 à Lisieux (14)	FPSE - 72 - n°2025/021

FERGEAUX	Kévin	17/11/1992 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/022
LE FLOHIC	Julien	09/10/1983 à Redon (35)	FPSE - 72 - n°2025/023
MOTTIER	Ophélie	11/07/1988 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/024
PAPON	Véronique	21/03/1973 à Clermont Ferrand (63)	FPSE - 72 - n°2025/025
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BIORET	Philippe	16/02/1969 à Château Briant (44)	FPSE - 72 - n°2025/026
COTTIN	Thibault	23/11/1996 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/027
FOUQUERAY	Brice	04/01/1989 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/028
LETELLIER	Marc Antoine	28/09/1987 à Caen (14)	FPSE - 72 - n°2025/029
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
GAUGAIN	Vincent	11/05/1979 à Alençon (61)	FPSE - 72 - n°2025/030
PAPIN CHARON	Valérie	25/10/1983 à Nogent le Rotrou (28)	FPSE - 72 - n°2025/031
PICARD	Hélène	27/01/1986 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/032
RAIGNEAU	Franck	29/11/1989 à Chartres (28)	FPSE - 72 - n°2025/033
ROUGEON	Jean Charles	23/04/1989 à Argentan (61)	FPSE - 72 - n°2025/034
VAIGREVILLE	Emmanuelle	26/09/1969 à Laval (53)	FPSE - 72 - n°2025/035
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BAZIN	Franck	11/03/1971 à Graye sur Mer (14)	FPSE - 72 - n°2025/036
CAMEMBERT	Patrice	13/04/1981 à La Flèche (72)	FPSE - 72 - n°2025/037
CHENOT	Nicolas	10/06/1977 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/038
CROSNIER	Amaury	17/11/1997 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/039
DENIGUES	Hélène	16/09/1988 à St Dizier (52)	FPSE - 72 - n°2025/040
HERVE	Sandrine	20/07/1980 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/041
JOUSSE	Jessica	15/03/1981 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/042
LEBRAY	Julie	15/10/1982 au Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/043
MORIN	Armelle	23/06/1971 à Mayenne (53)	FPSE - 72 - n°2025/044
PARISIEN	Louis	02/10/1977 à Beau Bassin (99)	FPSE - 72 - n°2025/045
PASTOR	Barbara	02/09/1968 à Poitiers (86)	FPSE - 72 - n°2025/046
RAULO	Alan	13/08/1989 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/047

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BERTIN	Isabelle	03/08/1974 à Mont St Aignan(76)	FPSE - 72 - n°2025/048
BOLLE	Romain	13/01/1992 à Grande Synthe (59)	FPSE - 72 - n°2025/049
CANTIER	Hélène	11/06/1981 à Evreux (27)	FPSE - 72 - n°2025/050
DUBUREAU	Maelle	06/02/1997 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/051
FAVREAU	Marine	28/11/1990 à Angers (49)	FPSE - 72 - n°2025/052
JOULIN	Charlotte	28/08/1996 à Angers (49)	FPSE - 72 - n°2025/053
MARTINEZ	Sandra	29/09/1983 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/054
MORNET	Sébastien	16/07/1985 à Mont St Aignan (76)	FPSE - 72 - n°2025/055
RAGOT	Vincent	27/03/1978 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/056
TOSTAIN	Charlène	15/03/1992 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/057
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BLAMPIED	Arnaud	19/02/1980 à Athis Mons (91)	FPSE - 72 - n°2025/058
BROUST	Benjamin	10/09/1994 à Nogent le Rotrou (28)	FPSE - 72 - n°2025/059
DASSE	Nicolas	29/01/1981 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/060
DUPIRE	Alexandre	20/08/1988 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/061
HAUDEBOURG	Tiffany	08/09/1994 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/062
LEBERT	Christelle	21/02/1987 à Evry (91)	FPSE - 72 - n°2025/063
OUDRY	Perrine	06/05/2001 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/064
PLAQUET	Laurent	27/02/1979 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/065
CLAPEYRON	Louise	07/09/1995 à Courcouronnes (91)	FPSE - 72 - n°2025/066
RAULT	François	28/04/1981 à St Brieuc (22)	FPSE - 72 - n°2025/067
GLASBERG	Julien	08/07/1983 à RUEIL MALMAISON (92)	FPSE - 72 - n°2025/068
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	n° DIPLÔME
BOBET	Kévin	05/12/1995 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/069
DAVID	Corentin	13/12/1995 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/070
LECOMTE	Frédéric	01/02/1980 à Nogent le Rotrou (28)	FPSE - 72 - n°2025/071
LEMOINE	Sébastien	25/11/1987 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/072
LEVASSEUR	Alexia	12/01/2001 à Evry Courcouronnes (91)	FPSE - 72 - n°2025/073

MARTIN	Andréa	18/01/1995 à L'Isle d'Espagnac (16)	FPSE - 72 - n°2025/074
PLEUVRY	Thomas	15/12/1987 à Le Mans (72)	FPSE - 72 - n°2025/075
JUGAN	Joyce	28/07/1987 à Chambray les Tours (37)	FPSE - 72 - n°2025/076
FIAND	Jérôme	28/01/1986 à Mulhouse (68)	FPSE - 72 - n°2025/077

ARTICLE 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise, le directeur départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait au Mans, le 28 juillet 2025

Signé : Christine TORRES
Secrétaire Générale

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I - Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous avez la possibilité de former, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, soit :

-Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet de la Sarthe
Direction des Sécurités
Place Aristide Briand 72041 LE MANS cedex 9

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

-Un recours hiérarchique auprès du : Ministre de l'Intérieur - Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Place Beauvau – 75 800 PARIS

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée. Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II - Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes cedex

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le Tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site : www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L. 521-1 à L. 521-3 du code de justice administrative.

Préfecture de la Sarthe

72-2025-04-14-00002

pdf

**Arrêté préfectoral
portant prorogation de l'habilitation départementale
du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe
pour la formation aux premiers secours**

Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.726-1 et L.726-2 ;

VU la loi n°2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut du citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent, notamment son article 6 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe ;

VU le décret n° 2024-242 du 20 mars 2024 relatifs aux formations aux premiers secours ;

Vu le décret du 27 mars 2024 nommant Madame Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU la décision d'agrément n° PAE FPS – 0403 A 72 du 4 mars 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification requis délivrée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur ;

VU la demande du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe en date du 18 mars 2022 relative à la délivrance d'une habilitation pour la formation aux premiers secours ;

CONSIDERANT que la demande d'habilitation en matière de formation aux premiers secours est présentée par le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

CONSIDERANT que l'absence de réponse de la préfecture de la Sarthe dans les 2 mois qui ont suivi cette demande vaut accord de celle-ci et que dans ces conditions, le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe disposait d'une habilitation de formation aux premiers secours, valable 3 ans, à l'issue de cette période ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 du décret n° 2024-242 du 20 mars 2024 susvisé, le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe agréé pour les formations aux premiers secours nécessite la prorogation de son habilitation, désormais administrée par le ministre chargé de la sécurité civile.

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 - En application de l'article 3 du décret n°2024-242 du 20 mars 2024 susvisé, l'habilitation du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe est prorogée jusqu'au 31 mars 2026 pour délivrer les unités d'enseignements pour lesquelles il a été initialement habilité.

Article 2 : Pour un renouvellement d'habilitation, la demande doit être reçue par le ministre chargé de la sécurité civile au mois six mois avant la date d'expiration de celle-ci.

Article 3 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise, le directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Mans, le 14 avril 2025

Signé : Anne-Charlotte BERTRAND,
Directrice de cabinet

Préfecture de la Sarthe

72-2025-04-15-00004

UDSP72 - Agrément type D -RAA



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Bureau de la sécurité civile
et de la gestion de crise

**Arrêté préfectoral
portant délivrance de l'agrément départemental
de sécurité civile de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe**

Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.725-1, L 725-3 et R 725-1 à R 725-9 ;

VU le décret n° 20017-908 du 6 mai 2017 portant notamment diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, articles 15 à 21 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

VU l'arrêté ministériel du 27 février 2017 relatif à l'agrément de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément «D» ;

VU la demande d'agrément présentée par l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe en date 29 janvier 2025 ;

Arrête

Article 1 – L'union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe est agréée au niveau départemental pour une durée de trois ans pour les missions définies ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique d'action des missions	Type de missions de sécurité civile
N° 1 : «départemental»	72 (Sarthe)	D dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS – PE à GE)

Cet agrément est valable uniquement dans le département de la Sarthe.

Article 2 - L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré ou abrogé notamment en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R 725-1 à R 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés, et dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Article 3 - L'union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe s'engage à signaler sans délai, au ministre chargé de la sécurité civile, toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

Article 4 - Le préfet du département de la Sarthe, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Mans, le 15 avril 2025

signé : Anne-Charlotte BERTRAND,
directrice de cabinet

Préfecture de la Sarthe

72-2025-04-14-00001

UFOLEP 72 - Prorogation agrément

**Arrêté préfectoral
portant prorogation de l'agrément départemental
du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques
d'éducation physique de la Sarthe (UFOLEP 72)
pour la formation aux premiers secours**

Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.726-1 et L.726-2 ;

VU la loi n°2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut du citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent, notamment son article 6 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe ;

VU le décret n° 2024-242 du 20 mars 2024 relatifs aux formations aux premiers secours ;

Vu le décret du 27 mars 2024 nommant Madame Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2023 portant renouvellement de l'agrément départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe pour assurer les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU la décision d'agrément n° AN75-PSC-153-2023-2026 du 7 novembre 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification présentés pour la période du 8 novembre 2023 au 7 novembre 2026 délivrée par le ministère de l'intérieur ;

CONSIDERANT que le dossier de demande de renouvellement d'agrément en matière de formation aux premiers secours est présenté par le comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 3 du décret n° 2024-242 du 20 mars 2024 susvisé, le comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe agréé pour les formations aux premiers secours nécessite la prorogation de son agrément compte tenu des mesures d'habilitation désormais administrées par le ministre chargé de la sécurité civile.

SUR proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 - En application de l'article 3 du décret n°2024-242 du 20 mars 2024 susvisé, l'agrément du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe est prorogé jusqu'au 31 mars 2026, pour délivrer les unités d'enseignements pour lesquelles il a été initialement agréé.

Article 2 : Pour une demande d'habilitation, la demande doit être reçue par le ministre chargé de la sécurité civile au mois six mois avant la date d'expiration de celle-ci.

Article 3 : L'arrêté préfectoral portant prorogation de l'agrément départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe (UFOLEP 72) pour la formation aux premiers secours du 31 mars 2025 est abrogé.

Article 4 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise, le délégué départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïque d'éducation physique de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Mans, le 14 avril 2025

Signé : Anne-Charlotte BERTRAND,
directrice de cabinet

Préfecture de la Sarthe

72-2025-03-31-00002

UFOLEP 72 - Renouvellement agrément



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Bureau de la sécurité civile
et de la gestion de crise

**Arrêté préfectoral
portant prorogation de l'agrément départemental
du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques
d'éducation physique de la Sarthe (UFOLEP 72)
pour la formation aux premiers secours**

Le préfet de la Sarthe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.725-1, L 725-3 et R 725-1 à R 725-9 ;

VU le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91.834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

VU l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU le décret n° 20017-908 du 6 mai 2017 portant notamment diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, articles 15 à 21 ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY, préfet de la Sarthe ;

Vu le décret du 27 mars 2024 nommant Madame Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU l'article 3 du décret n° 2024-242 du 20 mars 2024 disposant que «les organismes disposant d'une habilitation et les associations disposant, à la date d'entrée en vigueur du présent décret, d'un agrément en cours de validité pour la formation aux premiers secours en application des dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation et d'agrément dans le domaine des premiers secours, disposent d'un délai de deux ans, à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, pour demander une nouvelle habilitation dans les conditions prévues au titre II bis du livre VII du code de la sécurité intérieure» ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours et à la filière pédagogique de sécurité civile ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2023 portant renouvellement de l'agrément départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe pour assurer les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

VU la décision d'agrément n° AN75-PSC-153-2023-2026 du 7 novembre 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification présentés pour la période du 8 novembre 2023 au 7 novembre 2026 délivrée par le ministère de l'intérieur ;

CONSIDERANT le dossier de demande de renouvellement d'agrément en matière de formation aux premiers secours présentée par le comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe le 10 décembre 2024 ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023 portant renouvellement de l'agrément départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique de la Sarthe pour assurer les formations aux premiers secours est prorogé jusqu'au 31 mars 2026 conformément à l'article 3 du décret n° 2024-242 du 20 mars 2024.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise, le délégué départemental du comité départemental de l'Union française des œuvres laïque d'éducation physique de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Mans, le 31 mars 2025

Signé: Anne-Charlotte BERTRAND,
directrice de cabinet